

Appliquez le RGPD aux données personnelles que vous détenez !

OBJECTIFS

- **Connaître** la réglementation et son champ d'application
- **Maîtriser** les obligations pratiques pour tout détenteur de données personnelles dans la structure
- **Maîtriser** les obligations des instances du personnel dans ce domaine
- **Justifier** de l'emploi et de la conservation des données personnelles

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

interaction, exercices, études de cas, théorie, mise en situation

ÉVALUATION DE LA FORMATION :

en fin de formation, un formulaire sera à compléter et permettra d'obtenir une attestation de fin de formation

ÉVALUATION DES STAGIAIRES :

un quiz sera réalisé en fin de formation

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION :

elle sera remise après la fin de la formation

PUBLIC : les élus du personnel, les DRH, toute personne intéressée par ce thème

NIVEAU 1 • PRÉ-REQUIS : aucun

DURÉE : 1 jour (7 heures)

TARIF INTER : 350 € HT/jour

Contactez-nous pour connaître
notre tarif INTRA : 01 40 22 64 43 /
01 40 22 64 44 / 01 40 22 63 71

PROGRAMME

1. Les règles de gestion des données à caractère personnel après le RGPD

2. Quelles sont les données personnelles ?

- La finalité d'un fichier
- La licéité d'un traitement de données
- Le principe de loyauté
- La pertinence d'une donnée
- La sécurité de la conservation et dans l'usage
- Conclusion : la notion de données sensibles (analysez vos pratiques !)

3. Qui est concerné ?

- L'entreprise (DRH, Directions opérationnelles, Direction achats, etc.)
- Le CSE
- Les administrations

4. Comment mettre en œuvre la protection des données personnelles au sein du CSE ?

- Sécurisation des données : comment ça marche concrètement ?
- Constitution d'un registre des données (un modèle sera présenté pendant la formation)
- Nécessité de trier les données pour éliminer celles qui ne sont pas utiles
- Mise en place de règles pour la gestion des données dans le temps
- Information et consentement des personnes sur l'utilisation de leurs données (nous sommes propriétaires de nos données personnelles !)
- Droit d'accès, de modification et de suppression des données
Focus sur les sous-traitants
- Un DPO (réfèrent ?) : à quoi ça sert ?
- L'analyse d'impact : pourquoi et quand devez-vous la mettre en place ?
- Le rôle de l'expert dans la gestion des données personnelles

5. Les sanctions en cas de non-respect

Conclusion